

Monde  
29-30/3/90

# E L' O U E S T

## Grèce

### Trois accusés au procès du réseau Défense démocratique font le récit des mauvais traitements qu'ils ont subis

Athènes (A.F.P.). — M<sup>r</sup> Georges Mangakis a lu vendredi, au procès des trente-cinq membres du réseau Défense démocratique une déclaration de son cousin et client, le professeur Georges Alexandre Mangakis, affirmant qu'il avait été l'objet de mauvais traitements de la part de la sûreté et de la gendarmerie d'Athènes.

« Au début des interrogatoires, affirme cette déclaration, le colonel Xénophon Tzavaras, en présence de cinq ou six officiers de gendarmerie, m'a fait retirer mes lunettes et m'a injurié. Puis il m'a écrasé les orteils avec le talon de sa chaussure.

« Le même colonel m'a frappé au visage et sur plusieurs parties du corps, puis, de son genou, a tenté de m'atteindre au bas-ventre. Serré à la gorge, j'ai cru perdre connaissance. Le colonel Tzavaras m'a alors frappé la tête contre le mur. Evanoui, je me suis retrouvé assis devant un bureau, entouré de policiers et de mon tortionnaire, qui ont alors tenté de m'intimider en me signalant qu'il ne s'agissait que d'un début. »

Le professeur précise que pendant vingt jours il eut la migraine et souffrit des yeux. Deux

interrogatoires « normaux » suivirent, avant que ne commence une autre séance « chinoise ». Obligé de rester debout, le professeur a dû, dit-il, répondre aux nombreuses questions posées par un capitaine de gendarmerie. « Je n'en pouvais plus », ajoute le professeur.

### Un document de six pages

C'est alors qu'il put avoir un bref entretien avec sa femme et lui signala qu'on le frappait. Celle-ci porta plainte mais fut condamnée à quatre ans de prison pour fausse déclaration. Le professeur explique que c'est sur la promesse que sa femme ne serait pas poursuivie qu'il avait consenti à démentir devant des journalistes étrangers les tortures qu'on lui avait infligées. « Malheureusement, on m'a trompé et ma femme a été incarcérée. »

La lecture de ce document de six pages a été entendue dans le plus grand silence par le tribunal. Le procureur général, M. Ioannis Liapis, a simplement fait valoir que le médecin légiste avait constaté que le professeur Mangakis n'avait pas été torturé.

Un autre accusé, le professeur Dimitrios Karayorgas, qui fut grièvement blessé par l'explosion d'une bombe qu'il manipulait, a raconté qu'à l'hôpital, alors qu'il avait à peine repris connaissance, deux policiers l'empoignèrent par le revers du veston pour lui demander où se trouvait son stock de bombes.

Plus tard, raconte l'accusé, le colonel Tzavaras et les policiers Karabatsos et Mavroidis, tous deux de la gendarmerie, lui firent croire que toute sa famille avait été mise en prison. A sa sortie de l'hôpital, il fut interné au poste de gendarmerie de Nea-Ionnia, à Athènes, où on le frappa cruellement au visage. Il eut des hallucinations et fit des aveux. Pendant cinq mois il coucha et mangea à même le sol. C'est, semble-t-il, à la suite d'une visite de la Croix-Rouge qu'un meilleur traitement lui fut réservé et qu'on le reconduisit dans un hôpital.

### Des irrégularités

A divers moments de ces dépositions, le procureur général a souligné que nombre d'interrogatoires « s'étaient déroulés dans une atmosphère cordiale avec café et cigarettes ». Un troisième accusé, M. Ionnis Vassiliou, dont la déclaration a été lue par un avocat, a indiqué que, conduit dans une maison isolée des environs d'Athènes, il y subit la tor-

ture de la « falanga » (pieds frappés à coups de barre).

Après la lecture de l'acte d'accusation, document de soixante et onze pages, le tribunal militaire a rejeté la demande de renvoi du procès formulée par les avocats. Ceux-ci se plaignent de n'avoir pas eu le temps d'étudier sérieusement le dossier qui se compose d'un millier de pièces et qui ne leur a été communiqué que six jours avant l'ouverture du procès. D'autre part, les avocats ont fait observer que les accusés n'ont été appelés à déposer auparavant que devant la police et non pas devant un juge d'instruction.

● A Paris, M. Vincent Ansquer, député U.D.R. de la Vendée, s'est entretenu jeudi — sur sa demande — avec l'ambassadeur de Grèce sur le cas du journaliste français Jean Starakis, qui figure parmi les accusés de ce procès. Selon M. Ansquer, l'ambassadeur de Grèce lui a fait savoir que le ministre français des affaires étrangères, M. Maurice Schumann, avait attiré son attention sur le cas de Jean Starakis.

Selon l'ambassadeur, cette affaire a été évoquée devant lui par le premier ministre grec, qui « s'emploie à trouver une issue politique conforme à nos vœux afin que les relations entre la France et la Grèce n'aient pas à en souffrir ».

● MM. Brillakis et Leloudas, délégués du Front patriotique à l'étranger, dénonçant « l'ignoble parodie » du procès d'Athènes, ont lancé un appel aux organisations internationales et aux gouvernements démocratiques, afin qu'ils « manifestent leur indignation et s'élèvent par des protestations actives contre les crimes qui ne cessent d'être commis en Grèce ».

● Une délégation du parti communiste français, comprenant MM. Louis Odru, député, et Jacques Risse, conseiller de Paris, s'est rendue vendredi à l'ambassade de Grèce pour y remettre un message de protestation contre « le procès inique » d'Athènes. Le P.C.F. « exige l'arrêt de la répression et la libération des patriotes grecs détenus ».

● Nouvelle grève dans les Asturies. — Plus de sept mille mineurs de fond travaillant dans vingt et un puits de l'entreprise d'Etat Hunosa, dans les Asturies, se sont mis en grève mercredi à la suite du décès de deux mineurs tués mardi par un éboulement. — (A.F.P.)

## Irlande du Nord

### LES FORCES DE L'ORDRE SONT EN ÉTAT D'ALERTE

Belfast (A.F.P., U.P.I.). — D'importantes mesures de sécurité ont été prises en Irlande du Nord pour les fêtes de Pâques. Toutes les permissions de l'armée et de la police sont supprimées.

On craint en effet que les défilés traditionnels de catholiques, commémorant les « Pâques sanglantes » de 1916, ne dégénèrent en manifestations violentes, voire en affrontement armé avec les protestants que le pasteur Ian Paisley veut rassembler à Belfast et Armagh, en signe de protestation.

Mlle Bernadette Devlin, député catholique représentant le mouvement pour les droits civiques au Parlement britannique, a toutefois annoncé qu'elle ne se rendrait pas en Irlande pour éviter de contribuer à surexciter les esprits.

On espère d'autre part que l'annonce officielle, vendredi, de l'ouverture d'une enquête par le chef de la police britannique en Irlande du Nord sur l'affaire Devenney contribuera à faire baisser la tension chez les catholiques.

Mlle Devlin avait demandé l'ouverture de cette enquête la semaine dernière. Catholique, M. Devenney était mort dans des conditions jugées suspectes pendant les troubles de l'été dernier à Londonderry.